

## COMMUNIQUE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

### AÏCHA BAH, UNE NOUVELLE VICTIME DE TROP !

**Conakry, le 20 novembre 2024** – Le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée a appris avec une profonde consternation le décès tragique de Aïcha Bah, âgée de 8 ans, élève de 4<sup>e</sup> année à l'école franco-arabe Al-Fourgan, située dans la commune de Kagbelen. La jeune fille a été victime d'une agression physique et sexuelle, et son corps sans vie a été retrouvé, le jeudi 14 novembre 2024, dans les toilettes de son école.

Ce drame poignant, qui survient à peine un an après la tragédie similaire ayant coûté la vie à **Aissatou Tambassa**, illustre de manière alarmante l'urgence d'une mobilisation collective pour éradiquer le viol et toutes les formes de violences sexuelles. Ces actes odieux, perpétrés dans des lieux censés être des sanctuaires de sécurité et d'éducation pour nos enfants, interpellent notre conscience collective et exigent des mesures concrètes et immédiates.

Le Système des Nations Unies (SNU) exprime sa profonde compassion à la famille endeuillée, à leurs proches, ainsi qu'à l'ensemble du peuple guinéen, bouleversé par cette perte tragique et inacceptable. À l'approche des **16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre** en ce mois de novembre, cette tragédie nous rappelle l'urgence de renforcer la prévention, de soutenir les victimes et survivantes, et de garantir un environnement où plus aucune fille ou femme ne sera exposée à de telles atrocités, en cohérence avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD 5)**, afin de bâtir une société plus juste et équitable.

Prenant acte de l'enquête en cours, le SNU rappelle les engagements internationaux pris par la Guinée, qui doivent se traduire en actions concrètes pour prévenir ces crimes, protéger les victimes et punir fermement les auteurs, tout en renforçant les mécanismes de prévention et de protection.

En ce jour, 20 novembre, marquant l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant [A/RES/1386(XIV)], en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989, l'Équipe Pays des Nations Unies en Guinée réitère son soutien au Gouvernement guinéen et appelle à un sursaut national. Autorités, société civile et partenaires doivent unir leurs forces pour éradiquer les violences sexuelles et garantir qu'aucune femme, fille ou enfant ne soit à nouveau victime de telles atrocités en République de Guinée.

L'équipe des Nations Unies adresse ses plus sincères condoléances au gouvernement et peuple de Guinée.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Bureau de la Coordinatrice Résidente des Nations Unies : [RCS-Guinea@un.org](mailto:RCS-Guinea@un.org)